

Les secteurs de pêche de la carpe de nuit 2018

Communes	Rives	Limites amont	Limites aval	Mètres
SUR L'YONNE				
Coulanges/ Y Crain	Gauche	Pont de la voie ferrée à Coulanges sur Yonne	500 mètres en aval du pont de la voie ferrée	500
Mailly le Château	Droite	Borne kilométrique 140 au lieu-dit " Rochers du Parc "	100 mètres en amont des Portes de Gardes des 4 Pieux	700
Mailly La Ville	Gauche	Point matérialisé 290m en amont du barrage de Mailly La Ville	Point matérialisé 90 m en amont du barrage de Mailly La Ville	200
Prégilbert	Droite	Confluence Canal du Nivernais - Yonne vers l'écluse des Dames	Portes de gardes du canal à Prégilbert	900
Prégilbert	Gauche	Confluence Canal du Nivernais - Yonne face à l'écluse des Dames	Barrage de Prégilbert	950
Sainte Pallaye	Droite	Confluence Canal du Nivernais - Yonne vers l'écluse de St Agnan	Barrage du Maunoir	500
Bazarnes	Gauche	Point matérialisé face à l'écluse de Saint Agnan	Barrage de Maunoir	500
Cravant	Gauche	600 m en aval de l'ancienne écluse du Colombier	Chemin d'accès à l'étang UPA	1400
Vincelottes	Droite	250 m en aval de "Rivottes"	80 m en amont du moulin de Vincelottes	350
Vincelles	Gauche	Pont de Vincelottes	500 m en aval du pont de Vincelottes	500
Saint Bris Bailly	Droite	500 m en amont du parking de Bailly	parking de Bailly	500
Saint Bris Champs /Y	Droite	50 m en aval du barrage de Bailly	Barrage de Bellombre à La Cour Barrée	2080
Auxerre Vaux	Droite	80 m en amont du pont de Vaux	120 m en aval du pont de Vaux	200
Auxerre	Droite	350 m en amont du pont de la RN 6	Pont de la RN 6 (Z.I. Les Pieds de Rats)	350
Auxerre	Gauche	300 m en aval du barrage des Dumont	800 m en aval du barrage des Dumont	500
Monéteau	Droite	800 m en amont du barrage des Boisseaux	300 m en amont du barrage des Boisseaux	500
Gurgy	Droite	Point matérialisé 600 m en aval du pont de l'Autoroute A6	Point matérialisé 1000 m en aval du pont de l'Autoroute A6	400
Gurgy	Droite	200 m en amont du pont d'Appoigny	Pont d'Appoigny	200
D'Appoigny à Joigny	Gauche	Pont d'Appoigny	Barrage de Pêchoir	15000
Laroche St Cydroine	Droite	100 m en aval du barrage d'Epineau	Terrain de football en amont du club nautique	900
Joigny	Gauche	50 m en aval du barrage de Pêchoir	Face à la base nautique d'Aviron	1450
Joigny	Gauche	Pont de Joigny	150 m en amont du barrage d'Epizy	1300
Joigny	Droite	300 m en amont du pont de Joigny, statue du phoque jongleur.	Pont à l'entrée du canal de dérivation de Joigny	1800
St Aubin sur Yonne	Droite	Le Pont de Fer au lieu-dit la Plaine d'Epizy	1200 m en aval du Pont de Fer	1200
St Aubin sur Yonne Cézy	Gauche	L'île Turenne, face à la vanne de décharge du canal	200 m en amont de la confluence de la Noue Charlot et de l'Yonne	550
Villechien Villevallier	Droite	Pont de la dérivation de Joigny (RN6)	Barrage de Villevallier	2800
Saint Julien du Sault	Gauche	50 m en aval de l'écluse de Villevallier	Pont de Saint Julien du Sault à Villevallier	1400
Villevallier Armeau	Droite	Pont de Villevallier	Barrage d'Armeau	3150
Armeau Villeneuve / Y	Droite	50 m en aval du barrage d'Armeau	Barrage de Villeneuve sur Yonne	4400
Villeneuve / Y Rousson	Gauche	Pont de Villeneuve sur Yonne	Confluence du Ru de Rousson et de l'Yonne	2350
Rousson Marsangy	Gauche	Confluence Yonne - Ru de Rousson	Confluence Yonne - Ru de Marsangy	1200
Sens	Droite	Chemin de la ferme des Pêcheurs	Barrage de Saint Bond	2300
St Denis Les Sens	Droite	Pk 70	Pk 72	2000
De Pont/Y à Michery	Droite	50 m en aval du barrage de Villeperrot	Barrage de Champfleury 'Sixte'	5600
De Michery à Courlon	Droite	Dernière maison de Serbonnes (direction Courlon)	120 m en amont des portes de garde du canal de Courlon	2250
SUR L'ARMANÇON				
Ancy Le Franc	Droite	Vanne du Ru de la Lame	Barrage d'Ancy Le Franc	200
Pacy / A	Gauche	Lieu-dit « Fontaine effondrée»		400
Brienon	Gauche	Propriété du Moulin de Saint Martin	Barrage de Brienon	450

Communes	Rives	Limites amont	Limites aval	Mètres
SUR LE SEREIN				
Annay sur Serein	Gauche	Confluence du Serein son bief à Perrigny	Face au barrage de Cognières	200
L'isle sur Serein	Gauche	100 m en amont du barrage de L'Isle / S	Barrage de L'Isle / S	100
L'Isle sur Serein	Droite	100 m en aval du pont de la route D 86	Limite aval du Parc du château	400
L'isle sur Serein	Droite	Pont de la route D 11	200 m en aval du pont	200
SUR LA CURE				
Vermenton	Gauche	Pont SNCF	Barrage de Vermenton	250
Vermenton	Droite	Terrain de camping	Confluence ru du lavoir - Cure, 300 m en aval du port	700
SUR LE CANAL DE BOURGOGNE				
Lézennes	Droite	700 m en amont de l'écluse de Batilley.	Ecluse de Batilley 84	700
Chassignelles	Droite	Pont de Fulvy	370 m en aval du pont de Fulvy	370
Argenteuil Pacy / A	Droite	50 m en aval de l'écluse d'Argenteuil 82	Pont de la route D 118	2100
Tonnerre St Martin/ A	Droite	50 m en aval de l'écluse d'Arthe 93	Ecluse de Tonnerre 95	3930
Tonnerre	Droite	50 m en aval de l'écluse de Tonnerre 96	Pont de fer	1300
Cheney Tronchoy	Droite	50 m en aval de l'écluse de Cheney 98	Point matérialisé au PK 35,697	3400
Butteaux Germigny	Droite	Pont de Jaulges	Ecluse n° 105	1800
Vergigny à Briennon	Gauche	50 m en aval de l'écluse de Duchy 110	Ecluse Moulin Neuf 112	7073
Migennes	Gauche	Entrée du port	Ecluse de Laroche 114	300
SUR LE CANAL DU NIVERNAIS				
Châtel-Censoir	Gauche	50 m en aval de l'écluse de La Place	Siphon du Ru de La Place	1000
SUR LE CANAL D'ACCOLAY				
Accolay Ste Pallaye	Droite	50 m en aval de l'écluse d'Accolay	Confluence du canal et de l'Yonne	2920
SUR LE CANAL DE BRIARE				
Rogny Les Septe Ecluses	Droite	Point matérialisé au Pk 19.550	Point matérialisé au Pk 19.850	300
SUR LES PLANS D'EAU				
Etang La Grande Mer à Sens		Totalité du plan d'eau sauf secteurs de réserve de pêche		1000
Etang de la Gravière à Pont sur Yonne		Totalité du plan d'eau		1700
Etang n°1 Villeneuve/ Y		Totalité du plan d'eau base de loisir des Sainfoins		1700
Etang n°3 Villeneuve / Y		Totalité du plan d'eau base de loisir des Sainfoins Uniquement du vendredi soir au lundi matin		1300
Etang de la Carpe à Saint Aubin sur Yonne		Anciennement 1er lac de Saint Aubin sur Yonne		1000
Lac Crescent à Marigny l'Eglise	Droite	Pont de Queuzon	Embarcadère	500
	Gauche	Pont de Railly	500 m en aval du pont, lieu-dit La Glacière	500
Etang de Moutiers	Gauche	Lieu-dit "Bois de la Vernée Secteur fermé du 01/07 au 31/08 inclus 7 jours consécutifs maxi de pêche sur le secteur		400
Réservoir du Bourdon *	Gauche	Pointe de la Métairie Archambault	Embarcadère au lieu-dit " En Gilet "	1700
	Droite	Digue de coupure	Lieu-dit "Les Grilles" Secteur fermé du 01/07 au 31/08 inclus	850
	Droite	450 m en aval du pont Taillis Channel	Pont de la route neuve (RD 185)	600
	Gauche	Secteur fermé du 01/07 au 31/08 inclus Lieu-dit Les Fondreaux		250
	Gauche	Le long de la RD 485 « Bois de la Grande Pâturée » et « Bois de devant » Secteur fermé du 01/07 au 31/08 inclus		800
Etang Nord Picardie		Totalité du plan d'eau Uniquement du vendredi soir au lundi matin		1500
Etang n° 1 et 2 de Saint Denis Les Sens		Parcours délimité par des panneaux Uniquement du vendredi soir au lundi matin		970
		Parcours délimité par des panneaux Uniquement du vendredi soir au lundi matin		1200

Légende :

Nouveaux parcours